

CONSULTATION AVEC LES ORGANISMES
DE PERSONNES VIVANTS AVEC
HANDICAPS EN GUINÉE ET CÔTE
D'IVOIRE.

(27 ET 29 NOVEMBRE 2018)
RAPPORT DES CONSULTATIONS

SOMMAIRE

45% de la population en Afrique n'est pas en mesure de prouver son identité (ID4D Global Dataset, 2017). La plupart de ces personnes sans document d'identification reconnu par le gouvernement sont issues de groupes marginalisés tels que les orphelins et les enfants vulnérables, les femmes, les personnes âgées, les personnes appartenant aux minorités religieuses et ethniques, les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées, les populations frontalières, les non-ressortissants et les apatrides et les personnes handicapées. Cependant, ils sont parmi ceux qui ont le plus besoin d'un meilleur accès aux services. Ce rapport porte particulièrement sur les personnes vivant avec des handicaps. Leur manque de pièces d'identification rend difficile l'accès à la protection sociale, à l'éducation, à la santé, aux services financiers, au devoir civique lors des élections et à passer légalement les frontières. Pour ces groupes marginalisés, Il en résulte une exclusion économique, politique et sociale systématique des problèmes de gouvernance y compris des fuites, un ciblage inefficace des programmes et une difficulté constante à suivre les progrès du développement en raison de données non fiables. Les estimations mondiales relatives à l'identification indiquent que plus d'un milliard de personnes n'ont pas de moyens d'identification, ce qui limite l'accès aux services de base pour de nombreuses personnes dans les pays en développement. Les personnes vivant avec handicaps, représentant 15% de la population mondiale sont en grande partie inscrites aux groupes des personnes ne possédant pas un document d'identification.

VUE D'ENSEMBLE DU PROJET (présenté par l'unité de gestion du projet de chaque pays)

Monsieur Himideen Toure, de la Primature en Guinée, Directeur technique au sein du projet WURI – GUINEE

Monsieur Aziz Dosso, de l'ONI (Office National d'Identification), chargé du système informatique du projet au sein du projet WURI – Côte d'Ivoire

Les représentants de chaque équipe projet ont décrit la vision du projet en rappelant la volonté de leur gouvernement à s'assurer que tout individu soit reconnu à part entière en commençant par l'obtention d'un document d'identification de base. La Banque mondiale a lancé un projet d'approche programmatique multi-phase axé sur l'identification pour le développement (ID4D) au sein de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Cet engagement débute avec une opération d'investissement régional de 122,1 millions de dollars axée sur les normes d'identification pour la sous-région de la CEDEAO et le pilotage de systèmes d'identification compatibles en Côte d'Ivoire et en Guinée, appelé WURI (Projet Régional d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest).

L'objectif de développement du projet pour la phase 1 est d'augmenter le nombre de personnes en Côte d'Ivoire et en Guinée qui ont une preuve d'identification unique reconnue par le gouvernement qui leur permet d'accéder aux différents services d'État. L'Objectif de Développements du Projet (ODP) vise à couvrir 80% de la cohorte de la population, soit environ 22,5 millions de personnes en Côte d'Ivoire et 12,5 millions en Guinée.

Le projet est structuré autour de trois composantes principales : (i) Renforcer le cadre juridique et institutionnel ; (ii) Établir des systèmes d'identification fondamentaux solides et inclusifs ; et (iii) Permettre l'accès aux services par le biais des pièces d'identification.

Dans le cadre de la composante 1, le projet financera la préparation, le développement et la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel nécessaire pour structurer des systèmes d'identification fondamentaux solides. Cette composante financera également le développement d'un environnement juridique et réglementaire propice à l'établissement de liens entre les systèmes d'enregistrement civil déjà existants. Il assurera par ailleurs la reconnaissance mutuelle de l'authentification des services dans les États membres participants de la CEDEAO.

La composante 2 quant à elle soutiendra la création de systèmes d'identification fondateurs basés sur l'attribution de numéros d'identification uniques (UIN) associés à des données biométriques qui seront recueillies conformément aux normes internationales. Les éléments de prise en compte de cet identifiant unique seront le nom et le prénom, la date de naissance et des données biométriques.

La composante 3 sera axée sur la prestation de services aux niveaux national et régional. Plus précisément, elle soutiendra l'intégration entre le système d'identification de base et les programmes de protection sociale pour faciliter l'accès aux services. Pour encourager l'adoption de cartes d'identité reconnues par le gouvernement, cette composante permettra l'authentification des numéros UIN afin de faciliter l'accès aux services de filets de sécurité sociale.

DISCUSSION PRÉLIMINAIRE

Dans le cadre de cette consultation, une discussion préliminaire a eu lieu au mois de septembre à Abidjan, Côte d'Ivoire. Les participants ont confirmé qu'il existe des risques réels d'exclusions des personnes vivant avec handicaps dans le cadre de ce projet, et que la définition du handicap en lui-même reste un facteur excluant pour plusieurs personnes. Les barrières culturelles et la connotation anthropologique du handicap dans la communauté ivoirienne et même africaine constituent un obstacle pour la personne vivant avec un handicap. La culture africaine rejette le handicap et préfère parfois s'en débarrasser (plusieurs rituels traditionnels existent afin d'éliminer l'enfant handicapé qui représente un fardeau et une honte pour sa famille).

INTRODUCTION AU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Par Azedine Ouerghi, Spécialiste en Chef de la Protection Sociale, Groupe de la Banque Mondiale.

Azedine Ouerghi a souhaité la bienvenue aux participants et a fait un exposé sur la Banque mondiale. Durant cette première partie de l'atelier, il a été question de donner les informations générales sur la Banque Mondiale, ses objectifs ainsi que sa raison d'être. Lors de son exposé, il n'a pas manqué de décrire les différentes composant La Banque mondiale, également connue sous le nom de groupe de la Banque mondiale, comprenant cinq (5) entités qui sont les suivantes :

1. Association internationale de développement (IDA) ;
2. Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ;
3. Société financière internationale (IFC) ;
4. Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) ; et,
5. Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

La BIRD octroie des prêts financiers aux pays à revenu moyen et faible, y compris à la Côte d'Ivoire et à la Guinée. La SFI quant à elle opère en partenariat avec des investisseurs privés, en finançant des activités dans des pays en développement, tandis que la MIGA fournit des assurances et des garanties aux investisseurs étrangers dans les pays en développement.

Il a informé les participants que la Banque mondiale est la propriété commune des gouvernements participants, dont la Côte d'Ivoire et la Guinée. Le Groupe de la Banque mondiale, par l'intermédiaire de l'IDA, fournit sur demande des fonds aux gouvernements participants. Elle fournit également des prêts et des subventions à faible taux d'intérêt assorti d'un plan de remboursement à long terme, par le biais de contributions de pays développés.

La Banque mondiale participe à plusieurs secteurs de développement tels que l'agriculture, les transports, la santé, l'investissement social et la protection sociale. Les projets financés par la banque, n'appartiennent pas à la banque, mais au gouvernement des différents pays auxquels elle apporte son expertise.

Il a ensuite conclu en expliquant l'objectif de la consultation, à obtenir des commentaires des participants qui contribueraient à la conception du projet et à s'assurer que personne ne soit lésé lors de la mise en œuvre du projet d'identification.

PRÉSENTATIONS SUR L'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAPS À LA BANQUE MONDIALE

Par Charlotte McClain-Nhlapo, conseillère globale en matière de handicap, Groupe de la Banque mondiale.

Mme Charlotte McClain-Nhlapo a présenté le travail de la Banque mondiale auprès des personnes handicapées au cours des 30 dernières années avec un accent particulier sur l'inclusion des personnes vivant avec handicaps dans la société.

Selon elle, L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estimait en 2011 que près de 15% de la population totale de la population était handicapée (1 personne sur 7), bien que la plupart des enquêtes ne reflètent pas ces données. Les personnes handicapées se heurtent à des obstacles environnementaux et comportementaux, la plupart subissant l'exclusion et la pauvreté.

Lors de sa présentation, elle a signifié que le rapport 2014 de l'Organisation internationale du Travail montre qu'exclure les personnes handicapées équivaut à une perte du PIB allant de 3 à 7%, ce qui représente une perte est considérable sur le plan financier.

Engagements du Groupe de la Banque mondiale en faveur d'un développement incluant le handicap

La Banque mondiale élabore des stratégies pour intégrer le handicap dans ses différentes politiques et projets de développement. Il est toutefois important que les organisations de personnes handicapées et les personnes vivant avec des handicaps étudient les stratégies sur l'inclusion du handicap. Elle a par ailleurs partagé plusieurs engagements existants pour lutter contre l'exclusion des personnes vivant avec des handicaps, notamment :

- le programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) ;
- Nouvel agenda urbain d'Habitat III de 2003 ;
- Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (ainsi que la conception universelle) 2015-2030 au Japon ;
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ;
- Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (CES) ;
- Note de bonne pratique sur les personnes handicapées et la non-discrimination ;
- Directive-cadre environnemental et social (CES) sur les groupes défavorisés ou vulnérables ;
- Dix engagements pris lors du Sommet mondial sur les personnes vivant avec handicaps ; et,
- ODD 16.5 sur la garantie que tout le monde a un identifiant légal.

McClain Nhlapo a ajouté que la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

est devenue un cadre juridique pour les gouvernements du monde entier en matière d'inclusion des personnes handicapées et que des rapports de ses homologues de la Banque sur les progrès de la mise en œuvre sont régulièrement reçus. La CDPH collabore également avec les acteurs de la société civile à la mise en place du cadre, ce qui a également conduit à l'élaboration du cadre environnemental et social, susmentionné par la Banque mondiale.

Le CES est utilisé comme une sauvegarde des normes pour guider les engagements auprès des emprunteurs, en veillant à ce que les engagements et les consultations incluent l'invalidité. Cela garantit en fin de compte que les personnes handicapées sont raisonnablement prises en compte lors des consultations.

La note sur les bonnes pratiques en matière de handicap et de non-discrimination a également été élaborée pour accompagner le CES afin de soutenir sa mise en œuvre. La note traite du financement des projets d'investissement liés à la discrimination fondée sur le handicap.

Aux côtés des gouvernements et des institutions multinationales, l'Alliance internationale pour les personnes handicapées a pris 10 engagements lors du Sommet mondial sur les personnes handicapées qui s'est tenu en juillet 2018. Il s'agit d'accélérer l'action mondiale en faveur du développement inclusif de l'éducation, de la protection sociale, de la collecte de données et d'autres secteurs critiques ; cela garantira que les pays en développement investissent effectivement davantage dans l'accès aux services des personnes handicapées. Ces engagements sont les suivants:

1. Veiller à ce que tous les programmes et projets d'éducation financés par la Banque mondiale prennent en compte l'invalidité d'ici 2025.
2. Veiller à ce que tous les projets de développement numérique financés par la Banque mondiale tiennent compte des handicaps, y compris par le biais de normes universelles de conception et d'accessibilité.
3. Intensifier la collecte et l'utilisation de données sur le handicap, en s'inspirant des normes mondiales et des meilleures pratiques, telles que l'utilisation de la série de questions abrégées du Groupe de Washington sur le handicap.
4. Introduire des questions sur le handicap dans les enquêtes sur les femmes, les entreprises et le droit afin de mieux comprendre l'autonomisation économique des femmes handicapées.
5. Veiller à ce que tous les projets finançant des installations publiques dans le cadre de la reconstruction après une catastrophe incluent le handicap d'ici 2020.
6. Veiller à ce que tous les projets ferroviaires et de mobilité urbaine financée par la Banque mondiale qui soutiennent les services de transport en commun incluent les personnes handicapées d'ici 2025.
7. Renforcer la vigilance à l'égard des projets du secteur privé financés par la Société financière

internationale (SFI) en ce qui concerne l'inclusion des personnes handicapées.

8. Veiller à ce que 75% des projets de protection sociale financés par la Banque mondiale incluent l'invalidité d'ici 2025.

9. Augmenter le nombre d'employés handicapés au sein du Groupe de la banque mondiale.

10. Promouvoir le Cadre d'inclusion et de responsabilisation en faveur des personnes handicapées auprès du personnel de la Banque mondiale en tant que moyen de soutien et de sensibilisation au nouveau cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale.

Ces engagements reprennent les questions du groupe de Washington sur le handicap, ce qui constitue une rupture entre le diagnostic du handicap et sa fonctionnalité. Elle a en outre révélé que les questions du Groupe de Washington développaient toutefois des questions critiques sur les défis de développement et les soins personnels ; indiquant que dorénavant, chaque projet devrait considérer la fonctionnalité dans la mesure où il tient compte de la particularité des personnes handicapées.

LE CADRE D'INCLUSION ET DE RESPONSABILISATION EN MATIÈRE D'INVALIDITÉ

Madame McClain Nhlapo a ensuite fait une brève introduction du Cadre de responsabilisation pour l'inclusion des personnes handicapées en tant que feuille de route pour intégrer l'inclusion des personnes handicapées dans les politiques et les activités opérationnelles de la Banque mondiale. Ces politiques visent au renforcement des capacités interne de la Banque, en aidant les pays homologues à mettre en œuvre des projets de développement intégrant le handicap. Le principal objectif de ce cadre est le personnel de la Banque mondiale et concerne également les pays clients, les partenaires au développement et les personnes handicapées. La session s'est achevée en soulignant l'importance pour les gouvernements des pays en développement de réfléchir au coût de l'exclusion des personnes handicapées et de maximiser l'inclusion dans la mise en œuvre de projets de développement.

PÉPINIÈRE, DISCUSSION DE GROUPE

Cette section, animée par Madame Christiane Youzan Lou, a été l'occasion pour les associations de personnes vivant avec des handicaps et celles œuvrant dans le secteur du handicap, d'exprimer leur quotidien vis-à-vis des questions d'identification et par ailleurs de proposer des méthodes qui devraient être utilisées lors de l'enregistrement de masse. Avant, ceci, elle a signifié aux différents groupes, leur importance dans ce projet ainsi que les bienfaits d'avoir un document d'identité reconnu par le gouvernement, tel que l'accès aux services financiers, éducatifs, de santé et autres services essentiels. Elle a également mentionné la collaboration du projet ID4D avec 23 organisations internationales et qui a défini 10 objectifs communs. Ces objectifs devront mener à l'établissement de meilleures pratiques pour mettre en place des systèmes d'identification robustes

et correspondre au développement durable de l'ère numérique.

Les principes qui guident ces objectifs sont centrés autour de trois (3) domaines critiques :

- **Inclusion** - pour améliorer la couverture universelle et l'accès à l'identification
- **Conception** - pour des systèmes d'identification robustes, sécurisés, réactifs et durables ; et,
- **Gouvernance** - pour faciliter la confiance, la confidentialité et les droits des utilisateurs.

LES 10 OBJECTIFS DES SYSTÈMES D'IDENTIFICATION COMPRENNENT :

1. Une couverture universelle des individus de la naissance à la mort, sans discrimination.
2. Un succès total, y compris information, disparités technologiques, coûts directs et indirects.
3. Établir une identité robuste, sécurisée et précise de la naissance à la mort.
4. Une plateforme doit répondre aux besoins des individus et doit être interopérable.
5. La collecte et l'utilisation des données de manière proportionnée et avec une divulgation minimale.
6. Utilisation des normes ouvertes et neutre vis-à-vis des fournisseurs et des solutions techniques.
7. Une solution durable sur le plan financier et opérationnel sans compromis sur l'accès aux données.
8. Un cadre juridique et réglementaire complet qui protège les droits des utilisateurs, la confidentialité des données et la sécurité.
9. Des Mandats et responsabilités institutionnels clairement définis et établis.
10. La mise en place de cadres légaux et de confiance via une surveillance indépendante et la gestion des plaintes.

Ces objectifs permettent d'accélérer le développement d'une plate-forme d'identification numérique essentielle au développement telle qu'elle est pratiquée dans plusieurs pays du monde entier tels que l'Inde, le Pakistan, le Pérou, la Thaïlande et certains pays en développement. Cela permettrait d'intégrer efficacement le système d'identification du pays dans un système d'identification universel.

Le mot aux participants : la discussion s'est faite autour de 4 questions.

Questions	Résumés des Réponses
<p>1- Veuillez expliquer les obstacles rencontrés lors de vos démarches en vue d'obtention d'une carte d'identité nationale :</p> <p>a) Quelle a été votre expérience pour accéder aux locaux des bureaux d'enregistrement pour vous faire identifier ?</p> <p>b) Comment avez-vous été traité par les agents d'enrôlement et les autres membres du personnel ?</p> <p>c) Quels sont les coûts auxquels vous avez dû faire face pour essayer d'obtenir une carte d'identité ? Cela inclut les coûts formels tels que les frais de dossier pour l'obtention de la carte d'identité, les coûts informels tels que le transport, l'absence du travail, etc.</p>	<p><u>Mobilité et logistique</u> : L'inaccessibilité des centres d'enrôlement pour les personnes situation de handicap ; l'éloignement des centres d'enrôlement ; les personnes vivant avec handicaps ne sont pas favorisées dans les files d'attente, aucun siège ne leur ai réservé lors des enregistrements ; ils sont bousculés lors des rassemblements ; l'exposition personnes atteinte d'albinisme au soleil dans les files d'attente ; l'inaccessibilité des moyens de transport, plusieurs aller-retour pour se faire enrôler.</p> <p><u>Communication</u> : pas de cabine adaptée pour les non ou mal entendants ; pas d'interprètes en langues de signe pour les muets, ce qui rend difficile les échanges, lorsque la personne sourde arrive dans les centres, il n'y a pas d'interprètes et il y a de la difficulté au niveau des échanges, ce qui modifie parfois l'exactitude des informations sur le document d'identification ; un manque d'écoute et de courtoisie sur le terrain, mauvais accueil pour les personnes vivant avec handicap ; les formulaires ne sont pas adaptés aux besoins des personnes vivant avec handicap.</p> <p><u>Technologie</u> : plusieurs appareils ne prennent pas en compte le handicap, par exemple, les appareils capteurs d'iris ne sont pas adaptée aux personnes mal voyantes ou encore la hauteur de certains appareils pour les personnes de petite taille.</p> <p><u>Fiduciaire</u> : plusieurs coûts supplémentaires, non-dits sont liés à l'établissement des pièces d'identification pour les personnes vivant</p>

	<p>avec handicap, ils doivent monnayer une assistance par moment pour les accompagner sur le lieu d'enrôlement ou encore de se déplacer à l'intérieur du pays, dans des petits centres afin de se faire établir leur document rapidement et facilement ; le coût de la CNI (Carte Nationale d'Identité) reste élevé pour les personnes de leur rang ; la perte d'une journée de travail ; les frais énoncés publiquement, 5000 FCFA, ne sont pas exacts, car pour établir la carte d'identité, il faut établir initialement, un acte de naissance, un certificat de nationalité ou une attestation d'identité, la quittance dans le cas de la Cote d'Ivoire (qui coûtent chacun 5000 F CFA) ; coût formel : le coût pour faire une CNI est trop élevé. Les coûts informels sont plus coûteux que les coûts formels. Il faut parfois payer les services d'un interprète... et bien d'autres choses.</p> <p><u>L'administration</u> : il existe d'énormes lourdeurs administratives, la corruption ; pas de permanences dans les centres d'enrôlement, les enrôlements se font durant les heures de travail ; les agents d'enrôlement assimilent les personnes vivant avec handicaps à des mendiants.</p>
<p>2- Quels types d'identité utilisez-vous pour accéder à des services tels que les services bancaires, le téléphone mobile, les soins de santé, l'éducation, etc. ? Pensez-vous qu'avoir une carte d'identité nationale faciliterait-elle l'accès à ces services ?</p>	<p>Une carte d'identité nationale ; un passeport ; un permis de conduire et pour les non nationaux, la carte de séjour, le jugement supplétif. Tous les services à part les hôpitaux exigent des documents d'identification. Il est donc important selon le groupe d'avoir une pièce d'identification, car elles facilitent l'accès aux services.</p>

<p>3- Comment devrait-on mieux améliorer l'enrôlement dans le système national d'identification pour les personnes handicapées ?</p> <p>4-Comment pouvons-nous améliorer la communication avec les personnes handicapées ?</p>	<p><u>Mobilité</u> : L'on devrait associer des personnes handicapées à tous les de processus d'identification ; inclure les langues des signes dans les centres d'enrôlement ; faciliter l'accès aux personnes vivant avec handicap ; aménager des espaces spécifiques ou adapter certaines places pour les personnes handicapées et albinos ; établir des guides spécialisés pour les personnes à handicap visuel et sensoriel lors des campagnes de communication ; faciliter les moyens de transport vers les centres d'enrôlement.</p> <p><u>Administration</u> : une meilleure formation pour les agents d'enrôlement sur la situation de handicap ; décentraliser les centres d'enrôlement ; favoriser la discrimination positive ; inclure les personnes handicapées dans les différentes équipes d'enrôlement, de campagne et d'enregistrement ; avoir des bureaux spécifiques pour les personnes vivant avec handicaps.</p> <p><u>Communication</u> : Prévoir des interprètes dans les bureaux d'enrôlement, adapter les moyens de communication aux langages de signe ; identifier et nommer visiblement chaque pièce afin de faciliter l'orientation des personnes sourdes ; proposer des solutions de prise de RENDEZ-VOUS détaillée en ligne ; meilleure élaboration des fiches d'information afin d'éviter le moins de questions possible sur place ; renforcer les capacités des travailleurs et agents d'enregistrement afin qu'ils soient plus souples dans le traitement des demandes, établir une campagne de sensibilisation adaptée aux des personnes vivant avec un handicap sur la question de l'identification ; utiliser tous les types de</p>
--	--

	communication possible , les tv spots pourraient être traduit en langage de signe par exemple, pour les non-voyants, prévoir l'audio description ; impliquer les personnes vivant avec handicap dans la prise de décision ; identifier les besoins de communication de chaque type de handicap et y apporter une solution, impliquer les Organisations de personnes vivant avec handicap dans le processus de sensibilisation.
--	--

Recommandations :

À la suite de cette discussion, les participants ont émis les recommandations suivantes :

Les OPH aimeraient avoir des ateliers de perfectionnement pour les personnes handicapées afin de connaître tous les outils disponibles pour eux, ceci leur permettra d'informer et sensibiliser les membres de leur organisation. Tel que souhaité par le Groupe de la Banque mondiale, l'inclusion doit commencer par les unités de gestion de projets. Les unités de gestions des projets doivent établir des contacts solides avec eux afin de prendre leurs besoins dans l'élaboration des différents projets. Ils aimeraient enfin avoir des formations sur le leadership et avoir plusieurs écoles pour mieux éduquer et inclure les enfants en situation de handicaps dans la société de demain.

Recensement : le formulaire de recensement doit éclaircir la notion du « handicap ». Les structures chargées des recensements doivent être bien outillées y compris des formations adéquates et adaptées aux agents de recensement afin de leur donner un minimum de connaissance sur le handicap.

Enrôlement de masse pour l'identifiant unique : il faut s'assurer de l'implication des associations des personnes vivant avec handicap et de leur implication en tant que membre de l'équipe d'enrôlement et de sensibilisation envers les familles.

Familles : pour lutter contre la pratique des familles qui consiste à « cacher » leurs enfants à handicap, les chefs coutumiers, l'administration territoriale, et les organisations des personnes à handicap doivent faire des séances de sensibilisation.

Cadre légal : rajouter des registres de naissance dans les villages, et impliquer les associations des personnes à handicap dans la sensibilisation.

La consultation a mis en évidence des obstacles culturels, structurels, de communication, de discrimination et de non-prise en compte des options d'identification spécifiques des personnes handicapées.

Les recommandations suggéraient des activités de communication visant à modifier les comportements et les perceptions des personnes handicapées et de la population en général, à plaider auprès des Unités de gestion de projet pour former les agents chargés des inscriptions et des guichets à la communication avec les personnes handicapées et à veiller à ce qu'elles soient incluses dans ces tâches.

Agenda de la consultation

CONAKRY 27 NOVEMBRE - ABIDJAN 29 NOVEMBRE 2018

Heure	Activités
8 :45 – 9 :15	Accueil et installation des participants
9 :00 – 9 :30	Présentation de la Banque mondiale
9 :30 – 10 :30	Inclusion des personnes handicapées contexte de la Banque mondiale : <ul style="list-style-type: none">• Cadre d'inclusion et de responsabilisation en faveur des personnes vivantes avec handicaps de la Banque mondiale• Engagements du Groupe de la Banque mondiale sur le développement inclusif du handicap
<i>Pause-café</i> <i>10 :30 – 10 :45</i>	
10 :45am – 11 :30	Présentation du projet ID4D <ul style="list-style-type: none">• Questions sur le design
11:30am – 13:00	Discussion de groupe sur ID4D <ul style="list-style-type: none">• Questions sur les points préparés par l'animateur de l'atelier
14 :00 – 15 :00	Présentations des groupes de travail
15 :00pm – 15 :30	Fermeture de la séance et prochaine étape
<i>Pause-café et fin de la journée</i> <i>15 :30 – 16 :00</i>	

Photos prises durant les consultations en Côte d'Ivoire et en Guinée :









